

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 18 (1972)
Heft: 3

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Message du Conseil fédéral en vue de l'abrogation des articles de la Constitution fédérale sur les jésuites et les couvents

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'abrogation des articles de la Constitution fédérale sur les jésuites et les couvents (articles 51 et 52). Compte tenu du lien intrinsèque qui existe entre les deux articles d'exception, il propose aux Chambres fédérales de les supprimer par un unique arrêté fédéral, de ne pas les remplacer par d'autres dispositions et, par conséquent, de soumettre une seule question à la votation du peuple et des cantons. Conformément aux conclusions auxquelles a abouti le professeur Werner Kaegi, de Zurich, dans son rapport d'expertise de 1969 concernant la question des articles sur les jésuites et les couvents, et au vu du résultat de la procédure de consultation, le Conseil fédéral estime que le maintien des deux articles ne se justifie plus. En effet, ces deux articles, dont la genèse est exposée en détail dans le message et qui font également l'objet d'une appréciation circonstanciée dans les perspectives du présent, constituent des dispositions d'exception qui n'ont plus de raison d'être. Ils sont en contradiction avec notre régime d'Etat fondé sur le droit et la liberté et sont ressentis comme une discrimination par les catholiques. Le Conseil fédéral

propose une révision partielle limitée aux articles 51 et 52. Cette révision est en effet particulièrement urgente, notamment en prévision de l'adhésion de notre pays à la convention européenne des droits de l'homme. Le Conseil fédéral veut éviter de l'alourdir par des propositions relatives à la révision d'autres dispositions constitutionnelles qui concernent les rapports entre l'état et l'église. La question d'une modification des autres articles confessionnels d'exception sera examinée ultérieurement.

Le conseiller aux Etats Broger dépose une motion demandant l'institution de secrétaires d'Etat

(A.T.S.) Dans une motion déposée à la fin de la session d'hiver des Chambres fédérales, et appuyée par onze co-signataires, le conseiller aux Etats Broger (pdc-Ai) a demandé au Conseil fédéral de présenter un projet prévoyant l'institution de secrétaires d'Etat. Voici le texte de la motion :

« Il est notoire que le Conseil fédéral est surchargé, en égard aux obligations des conseillers fédéraux, tant du fait du système collégial que du système directorial. Pour restituer ses avantages au système collégial, il nous paraît urgent de décharger les conseillers fédéraux en tant que directeurs de leur Département.

L'institution du secrétaire d'Etat permettrait d'y parvenir, de même qu'il serait possible de pallier des situations anachroniques. Le secrétaire d'Etat, situé au sommet de la hiérarchie administrative, pourrait représenter le chef du Département à l'intérieur comme à l'extérieur sur le plan parlementaire, comme aussi extraparlamentaire, partant le décharger.

« Le Conseil fédéral est invité à présenter un projet qui, compte tenu des nécessités d'un système moderne, prévoit l'institution du secrétaire d'Etat ».

Le conseiller fédéral Brugger : La Suisse restera neutre dans le Marché commun

(A.T.S.) La Suisse ne pourra pas rester à l'écart du Marché commun. Non seulement sa culture, mais l'accès libre aux marchés européens et les nécessités d'une collaboration de notre pays avec les différents Etats d'Europe dans de nombreux domaines (conjuncturel, monétaire, transports, etc.), nous poussent à rompre notre isolement face à la CEE. Cependant, un accord ne va pas à l'encontre de notre neutralité: telles sont les grandes lignes d'une interview que le conseiller fédéral Ernest Brugger a accordée à M. Jean-Marie Laya, chef de la rédaction économique de la « Tribune de Genève ».

Notre interdépendance de fait avec les pays européens interdit l'isolement, a notamment déclaré le chef du Département fédéral de l'économie publique. Non seulement nous participons à trois cultures européennes, mais presque 60 % de nos exportations et plus de 75 % de nos importations s'effectuent avec la Communauté économique européenne et les pays de l'AELE qui sont actuellement en discussion avec elle. S'isoler signifierait, d'abord, accepter qu'une partie importante de

nos exportations reste grevée de droits de douane, alors que nos principaux concurrents jouiraient de l'accès libre aux marchés européens. Nous manquons ensuite un objectif de longue date : la formation d'un marché européen de 300 millions de consommateurs qui engloberait non seulement les pays politiquement engagés, mais aussi les pays neutres.

Notre neutralité n'est pas menacée

La conception fondamentale de l'accord que nous négocions actuellement correspond aux besoins de notre politique de neutralité. Elle n'implique aucune atteinte à la structure fédéraliste de notre Etat, ni à la démocratie directe. Nous devons trouver une voie médiane entre un isolement contre nature et une adhésion plénière, politiquement impossible.

Caractère évolutif de l'accord

Si nous insistons sur le caractère évolutif de l'accord, a poursuivi M. Brugger, c'est parce que nous n'obtiendrons pas, dans les présentes négociations déjà, que tout ce que nous avions suggéré soit inclue dans l'accord. En effet ce dernier se limitera, pour l'essentiel, à la libération réciproque des échanges des produits industriels.

Or, le domaine industriel n'est pas le seul où une coopération entre la Suisse et la Communauté pourrait se révéler mutuellement avantageuse. La Communauté a cependant estimé ne pas pouvoir convenir avec nous, dès maintenant, des procédures de coopération dans des domaines non-commerciaux, tels que la politique de l'environnement ou l'harmonisation du droit commercial. La raison principale en est qu'elle ne veut pas alourdir encore son processus de décision au mo-

ment de l'entrée de quatre nouveaux pays. Si, de notre côté, nous n'avons pas maintenu notre position initiale à ce sujet, c'est qu'il est de notre intérêt que nos négociations avec la Communauté se terminent à temps pour que l'accord puisse entrer en vigueur au début 1973, soit simultanément avec l'entrée de la Grande-Bretagne.

Le problème des travailleurs étrangers

Après avoir déclaré qu'il serait indispensable d'insérer dans notre accord avec la CEE un certain nombre de principes dans le domaine de la concurrence pour que les bénéfices qui résulteront du libre-échange, par exemple en faveur du consommateur, ne soient pas compromis par des pratiques restrictives, telles que les cartels, les monopoles, les aides discriminatoires, le conseiller fédéral Brugger a abordé le problème des travailleurs étrangers. On comprend parfaitement dans les pays du Marché commun qu'il ne peut être question, pour un pays comme le nôtre qui ne devient pas membre de la CEE, d'accorder libre accès à son marché du travail, à la main-d'œuvre communautaire. Cependant, l'Italie voudrait que nous accélérions encore le processus de réduction des différences de traitement qui existent toujours, sur certains points, entre travailleurs suisses et étrangers.

La lutte contre le renchérissement

Se refusant à formuler des pronostics à long terme, M. Brugger a cependant déclaré que la conjoncture pourrait se normaliser en 1972. Les investissements de l'industrie et de l'artisanat se développeront vraisemblablement à une cadence plus lente, alors que les dépenses des pouvoirs publics auront

plutôt tendance à s'accroître. Comme l'acquisition de positions dominantes sur le marché suisse recèle pourtant certains dangers, il importe de vouer une attention spéciale au phénomène de concentration des entreprises. Bien que, selon toute probabilité, les hausses des prix seront un peu moins fortes cette année qu'en 1971, a conclu M. Brugger, la lutte contre le renchérissement reste au premier plan des préoccupations.

Prestations d'assistance aux Suisses de l'étranger

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a autorisé le Département de justice et police à engager la procédure de consultation au sujet d'une loi fédérale sur l'assistance des Suisses de l'étranger. Celle-ci sera fondée sur l'article 45 bis de la Constitution, selon lequel la Confédération peut, compte tenu de la situation particulière des Suisses de l'étranger, édicter des dispositions en vue de déterminer leurs droits et obligations, notamment en matière d'assistance. L'avant-propos de loi prévoit que la Confédération se chargera — avec certaines restrictions — de l'assistance des Suisses de l'étranger. Cette solution nouvelle doit permettre d'éviter les inégalités de traitement, fréquemment critiquées, qui résultent de l'assistance de ces compatriotes nécessiteux aux frais des cantons et des communes. Elle assurera en outre un règlement plus rapide des demandes de secours.

Le texte de l'avant-propos a été mis au point par une commission d'experts que présidait M. O. Schurch, directeur de la Division fédérale de police. Le Conseil fédéral se déterminera sur ces propositions à l'issue de la procédure de consultation.

Une utile collaboration dans l'aide à la vieillesse en Suisse

(A.T.S.) Depuis l'ouverture de ses centres d'information et d'assistance, déjà au nombre d'une soixantaine, l'activité de la Fondation suisse pour la vieillesse (Pro Senectute) ne repose plus uniquement sur le dévouement des membres et des milliers d'aides bénévoles de ses comités cantonaux et régionaux : ceux-ci disposent désormais, partout où il existe un office permanent, de personnel spécialement formé et engagé à plein temps, annonce un communiqué. Le travail de ces quelques 200 spécialistes du service social, que l'augmentation considérable des tâches de « Pro Senectute » a rendus indispensables, ne supprime cependant pas l'utilité des aides bénévoles : il en modifie simplement le rôle et impose, entre les professionnels et les non-professionnels engagés dans cette action, un système de collaboration qui doit être bien réglé. C'est à l'étude de cette question qu'étaient consacrées les quatrième et cinquième journées de perfectionnement, organisées par « Pro Senectute » à l'intention de ses collaborateurs permanents, les 2 et 3 décembre à Genève (pour les Romands) et les 9 et 10 décembre à Zurich (pour la Suisse alémanique). Il y a été notamment question de la répartition des tâches, des expériences déjà réalisées dans ce domaine, des besoins prévisibles et des méthodes à suivre pour rendre toute l'activité aussi efficace que possible.

A cette occasion, une autre collaboration très utile s'est manifestée : celle de diverses institutions, dont les représentants ont apporté à la Fondation suisse pour la vieillesse, le fruit de leur expérience. C'est ainsi qu'à côté de trois collaborateurs de « Pro Senectute », des exposés, suivis de discussions, ont été présentés par des spécialistes du centre social protestant de

Genève, de Caritas, de l'école sociale de Zurich, de Pro Juventute et de Pro Infirmis.

Assouplissement aux douanes suisses

Le Conseil fédéral a décrété, avec effet au 1^{er} mars 1972, les allègements suivants, par la voie d'une modification du règlement d'exécution de la loi sur les douanes :

1) Introduction d'une franchise-valeur de 50 F concernant les marchandises que les voyageurs et les frontaliers importent pour leurs propres besoins. Jusqu'à présent, une franchise-valeur (200 F) n'existait que pour les voyageurs qui séjournaient à l'étranger durant plus de 24 heures. Les boissons alcoolisées, les tabacs manufacturés et les quantités de marchandises revêtant le caractère de réserves ne bénéficient pas de ces franchises-valeur.

2) Les voyageurs peuvent désormais importer en franchise de redevances les quantités suivantes de boissons alcoolisées :

— titrant jusqu'à 25 degrés d'alcool : 2 litres (ant. 1 l) ;

— titrant plus de 25 degrés d'alcool : 1 litre (ant. 0,7 l).

Le domicile des voyageurs ne joue aucun rôle. Les personnes âgées de moins de 17 ans n'ont pas droit à l'importation de boissons alcoolisées en franchise de redevances. Dans le trafic de frontière, la franchise n'est accordée que pour un litre titrant jusqu'à 25 degrés d'alcool.

3) Les cadeaux que des particuliers domiciliés à l'étranger adressent à des particuliers en Suisse, dont le genre et la quantité ne dépassent pas les normes usuelles et dont la valeur de vente au détail n'excède pas 100 francs (antérieurement 50), sont désormais admis en franchise de redevances, sous réserve des restrictions frappant les marchandises ci-après : au maximum 500 g de beurre, 200 cigarettes (ant. 100), ou 50 cigares (ant. 20) ou 250 g de tabac à pipe (ant. 100), 1 litre de

boissons alcoolisées titrant jusqu'à 25 degrés d'alcool, 1 quart de litre de boissons alcoolisées titrant plus de 25 degrés d'alcool.

4) Marchandises de commerce : les redevances ne dépassant pas 2 F ne sont pas perçues.

Règlementation

Certains sous-vêtements et vêtements découpés en Suisse dans des tissus, étoffes de bonneterie ou cuirs de fabrication suisse ou dédouanés à l'entrée, et ensuite assemblés par couture à l'étranger, sont admis sur demande, lors de leur importation à un taux réduit de 12 % du droit mentionné dans le tarif douanier. Les autorisations sont accordées par la Direction générale des douanes à condition, entre autres, que l'activité essentielle des intéressés consiste à confectionner intégralement ce genre de vêtements, et jusqu'à concurrence de 40 % au maximum du nombre d'articles du groupe correspondant confectionnés dans leur propre entreprise au cours de l'année civile précédente.

1971 :

2 milliards pour la publicité

Les dépenses publicitaires en Suisse auront totalisé deux milliards de francs en 1971, ce qui représente une augmentation de 8 à 10 % par rapport à l'année 1970. D'après une estimation, 39 % sont revenus aux annonces, 28 % à la publicité dans les vitrines et dans les magasins, 15 % à la publicité directe, 7 % aux expositions, 6 % aux affiches, 4 % à la publicité télévisée et 1 % seulement à la réclame dans les cinémas. Selon une décision du Conseil fédéral, le temps d'antenne réservé à la publicité télévisée sera porté à 18 minutes par jour en 1972, à 19 minutes en 1974 et à 20 minutes en 1975. Les sociétés et agences de publicité ont enregistré en 1971 des résultats satisfaisants. La part des agences étrangères au marché suisse a encore augmenté.

Oecuménisme dans la presse

(A.T.S.) Événement marquant dans le domaine de l'œcuménisme : deux journaux de tendances confessionnelles chrétiennes différentes, « Le Pays », de Porrentruy, d'obédience catholique-romaine, et « La Vie protestante », ont confié la rédaction d'un article de fond à des ecclésiastiques de confession différente.

C'est ainsi que pour la première fois « Le Pays » de Porrentruy, pour clore la « Semaine de l'Unité », publiait un éditorial du pasteur Jean-Louis Charpie, de Porrentruy, et que « La Vie protestante » a ouvert ses colonnes à Mgr Antoine Haenggi, évêque de Bâle, qui s'exprime sur le thème « Au service de l'Unité ».

Un beau cadeau de Nouvel an des PTT aux vallées alpestres

(A.T.S.) L'entreprise des PTT entreprend de grands efforts afin de permettre également aux habitants des vallées alpestres de recevoir la télévision. Après la mise en service, dans le courant de décembre, d'un certain nombre de nouveaux émetteurs avant tout pour la seconde et la troisième chaîne, 5 réémetteurs locaux pour la première chaîne sont entrés en activité le 30 décembre. La station de Graechen en Valais, sur le canal 12, dessert Graechen et Toerbel avec le programme suisse alémanique,



L'HOPITAL SUISE DE PARIS
au service de notre colonie
Tél. : 644-40-00

MEDECINE GENERALE
(admission dès l'âge de 15 ans)
et GERIATRIE
CONSULTATIONS
tous les jours sur RDV
DISPENSARE
lundi, Jeudi, après-midi sur RDV

A votre disposition également :
RADIOLOGIE
LABORATOIRES D'ANALYSES
MEDICALES
KINESITHERAPIE
Tous les jours sur RDV

CONVENTIONNE
AVEC LA SECURITE SOCIALE
ET AGREE PAR LES MUTUELLES
(prise en charge directe par ces
organismes au maximum autorisé)

CONVENTION EGALEMENT
AVEC L'HOSPITALISATION
A DOMICILE

●

Pour
de plus amples renseignements
prière de s'adresser
au secrétariat médical de l'hôpital

10, rue Minard
92 - ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : 644-40-00

celle d'Isérables, sur le canal 3, et d'Orsières, sur le canal 2, en plus des localités précitées, arrosent les Mayens-de-Riddes, Ovronnaz, Chamoille, Levron et Vens avec le programme de la Suisse romande.

Les réémetteurs de Safien (canal 9) et Versam (canal 11) dans les Grisons, en plus des deux villages, desservent également Tenna, Arezen, Trin et Trin-Mulin avec le programme de la Suisse alémanique et rhéto-romane.

Ainsi, le réseau suisse d'émetteurs de télévision compte au total 262 stations avec 383 émetteurs, dont 262 diffusent les programmes de la première chaîne, 98 ceux de la seconde et 23 ceux de la troisième.

Un numéro spécial sur la Suisse dans une revue internationale

(A.T.S.) La revue internationale «Mundo-Al dia en las noticias», publiée mensuellement à Mexico et distribuée dans toute l'Amérique latine, a décidé de consacrer l'une de ses éditions à la Suisse.

Cette revue est très répandue dans les milieux économiques, financiers et politiques du Mexique et le tirage du numéro spécial sur la Suisse sera de 25.000 exemplaires (tirage normal 10.000 exemplaires). La préparation de ce numéro a été confiée à Mme Josephine Tamayo Izquierdo, sous-directrice du « Mundo », et à M. Alberto Delgrado Pastor, directeur des éditions étrangères, qui tous deux ont séjourné en Suisse dans ce but.

Un journal autrichien publie un numéro spécial sur la Suisse

(A.T.S.) L'office suisse d'expansion commerciale, à Lausanne, rapporte que le plus important quotidien autrichien « Die Presse », publiera le 17 mars prochain un numéro spécial consacré à la Suisse. Ce journal, dont le tirage est de 90.000 exemplaires, est lu par la plupart des personnalités et cadres du monde économique, scientifique et culturel, près de 40 % de ses lecteurs faisant partie des milieux les plus influents de l'Autriche.

Pour vos tentures murales
Faites confiance
A un professionnel consciencieux

alors, adressez-vous à :

M. C. MONNEY

TAPISSIER-DECORATEUR (SUISSE)

Pose : 15 F le m² - Toutes fournitures comprises - Molleton - Pose des baguettes.

Beaux tissus depuis 12 F le mètre.

11, rue du Général-Leclerc,
91 - CORBEIL-ESSONNES

ORFÈVRE

WISKEMANN

LISTES DE MARIAGE

métal argenté	porcelaine
acier inoxydable	cristaux
articles cadeaux	

13, rue Lafayette

Paris 9^e

874-70-91

Un million pour la jeunesse suisse

(A.T.S.) Afin de permettre aux jeunes de notre pays d'occuper leurs loisirs d'une manière saine et intelligente et de s'intégrer plus facilement à notre société, la maison Pfister ameublements S.A. a décidé, à l'occasion de son 90^e anniversaire, de mettre un million de francs à la disposition de tous ceux qui veulent construire ou transformer des équipements de loisirs. Ceux-ci, conçus comme centres communautaires, doivent être destinés à favoriser les rencontres entre jeunes et adultes et à permettre à tous de s'adonner au sport, au jeu, à des activités créatrices, et de se réunir pour discuter. La jeunesse elle-même doit être appelée à participer activement à la construction ou à l'aménagement des centres de loisirs.

La Fondation Pro Juventute a été chargée de gérer ce don d'un million. Les demandes de fonds, accompagnées de projets détaillés, sont à adresser au secrétariat général de Pro Juventute, service des loisirs, Zurich.

L'affiche suisse à l'honneur

(A.T.S.) Il est presque de tradition que les affiches suisses participant au concours international d'affiches de la foire royale d'agriculture de Toronto s'y distinguent particulièrement, c'est ce qu'affirme un communiqué publié par l'Office suisse d'expansion commerciale (O.S.-P.C.) qui précise que, cette année, l'O.D.E.C., à Lausanne, a présenté un nouveau choix d'affiches suisses répondant aux critères fixés par les organisateurs de la manifestation. Les résultats du concours 1971 témoignent de l'intérêt que suscitent au Canada les réalisations de l'industrie graphique suisse. Sur les 15 prix décernés dans les 5 catégories d'exposition, 9 ont été attribués à des réalisa-

tions suisses, l'une remportant, comme en 1970 déjà, le grand prix de l'exposition.

Les affiches distinguées sont celles de l'Office de propagande des vins valaisans « La Dôle, vin rouge des Suisses » (création R. Weissenbach), de l'Olma, foire d'agriculture et d'industrie laitière (Studio R. Chicherio), du concours hippique de Tramelan (H. Erni), d'Agrosuisse « teint impeccable, mon secret : les pommes » (H.P. Naef), de l'association suisse des fleuristes « Blumen zu Ostern » (H. Maag), du comptoir suisse (Wyss et Crost), de la communauté suisse de propagande en faveur du vin « C'est bien meilleur avec du vin » (C. Graber) et de l'association des horticulteurs de la Suisse romande « 50 millions de fleurs » (création 3, Burbscher).

La presse suisse a aussi ses problèmes

(A.T.S.) « Une presse soutenue par la Confédération deviendrait une presse officielle. Ce serait autre chose qu'une presse libre. Cela signifierait aussi la disparition des journaux d'opinion. » Ainsi s'expriment les « groupements patronaux vaudois » à la suite d'un article de « Presse Forum » (centre de recherche et de promotion de la presse suisse), qui déplorait la concentration dans la presse et la menace qui pèse sur l'existence des petits journaux et journaux d'opinion, et proposait certaines interventions de la Confédération.

« Il ne saurait y avoir de journaux d'opinion sans l'existence de groupes, mouvements ou partis qui aient vraiment une opinion et qui soient décidés à l'affirmer, ajoutent les G.P.V. Les quotidiens dits d'opinion sont effectivement menacés de disparition, peut-être en partie parce qu'ils ont trop atténué leur caractère spécifique. Les préoccupations commerciales ont émoussé la fermeté doctrinale.

« Cela ne signifie pas que les moyens d'expression des opinions n'existent plus. Mais ils sont le fait de périodiques, mensuels, bi-mensuels ou hebdomadaires. Des mouvements politiques font connaître leurs idées : la ligue marxiste révolutionnaire distribue la « Brèche », des socialistes publient « Domaine public », la ligue vaudoise répand « La Nation », le mouvement populaire des familles édite le « Monde du travail ». De leur côté, les syndicats et les organisations patronales s'expriment dans leurs publications nombreuses et variées.

« La presse d'opinion n'est pas morte, concluent les G.P.V., son maintien ne dépend pas de la manne fédérale, mais de la conviction et de la volonté de tous ceux qui ont réellement une opinion. »

Pièces de monnaie suisses frappées en Grande-Bretagne

(A.T.S.) Du 1^{er} janvier 1970 au 31 mars 1971, la monnaie royale britannique a frappé 40 millions de pièces de monnaie pour la Suisse représentant une valeur totale d'environ 20 millions de francs. C'est ce qui ressort du rapport de gestion de l'hôtel de la monnaie qui précise qu'il s'agit là d'une des plus importantes commandes de l'étranger.

Au cours de l'année passée, plus de 787 millions de pièces de monnaie ont été battues en Grande-Bretagne pour 40 pays. La production totale de l'hôtel de la monnaie a atteint au cours des 15 derniers mois 2.377 millions de pièces de monnaie, ce qui représente un nouveau record.

Changements à la direction de la Swissair

(A.T.S.) M. Walter Berchtold, délégué du conseil d'administra-

tion et président de la direction de Swissair depuis le 30 juin 1950 a pris sa retraite fin 1971, ayant atteint la limite d'âge. M. Berchtold demeure membre du conseil d'administration et de son comité. Il reste à la disposition de la direction de l'entreprise pour des tâches spéciales. D'autre part, le conseil d'administration a désigné, avec entrée en fonctions le 1^{er} janvier 1972, M. Armin Baltensweiler, ingénieur diplômé E.P.F., comme président de la direction de Swissair, et M. Heinz Haas, docteur en droit, comme président-adjoint de la direction et secrétaire général.

24 nouveaux timbres-poste pour 1972

(A.T.S.) Cette année, l'entreprise des PTT émettra 24 nouveaux timbres-poste. Une première série spéciale parue le 17 février et comprend quatre valeurs : le timbre de 10 c consacré au 75^e anniversaire de la fondation du T.C.S. et de l'A.C.S. et symbolise le secours routier par un triangle de panne et une clef anglaise. Emis à l'occasion du 125^e anniversaire des chemins de fer suisses, le timbre de 20 c représente un pupitre d'enclenchement moderne, image des progrès du chemin de fer. La propagation d'ondes sonores sur un visage légèrement stylisé marque sur un timbre de 30 c, le 50^e anniversaire de la radio suisse. Enfin, le timbre de 40 c est consacré au 50^e congrès des Suisses de l'étranger : un tronc d'arbre à cinq branches portant 22 feuilles symbolisera les cinq continents et les 22 cantons suisses. Paraît également un timbre-poste spécial « Pro Aéro » de 2 francs émis avec un supplément de prix de 1 franc, à l'occasion du 25^e anniversaire du trafic aérien au-dessus de l'Atlantique-Nord et du cinquantenaire du trafic postal aérien international. Il représente un Jumbo-Jet. Le 2 mai, paraîtront deux timbres Europe de 30 et 40 c. Les timbres Pro Patria paraî-

tront le 1^{er} juin. Tous avec supplément de prix, ces valeurs de 10, 20, 30 et 40 c représenteront les trouvailles archéologiques de diverses époques.

Une deuxième série de timbres spéciaux sera émise le 21 septembre. Le timbre de 10 c sera consacré à la protection civile, celui de 20 c aux « Alpes suisses », celui de 30 c à la garde aérienne de sauvetage et celui de 40 c à la protection de l'environnement. Le 21 septembre également paraîtra une nouvelle série de timbres « Portraits » (10 c: Alberto Giacometti, 20 c: C.F. Ramuz, 30 c: Le Corbusier, 40 c: Albert Einstein, 80 c: Arthur Honegger. Enfin, le 1^{er} décembre paraîtra une série de timbres Pro Juventute consacrée aux roses, de 10 c, 20 c, 30 c et 40 c avec supplément de prix.

D'autre part une émission de nouvelles cartes postales est prévue en 1972.

Dans les forêts de l'Amérique du Nord : un Suisse à la recherche de « l'affreux homme des neiges »

(A.T.S.) Le biologiste suisse René Dahinden pourchasse-t-il un fantôme ? Depuis qu'en 1953, il a été chargé par le Gouvernement canadien d'effectuer des travaux d'arpentage en Colombie britannique, René Dahinden, qui a passé son enfance à Zurich et à Lucerne, déploie toute son énergie pour une seule chose : il veut trouver « l'affreux homme des neiges », Sasquatch, comme l'appellent les Indiens du Canada. Deux mois seulement après son arrivée en Colombie britannique, des chasseurs, des voyageurs, des bûcherons et des Indiens lui ont conté des anecdotes relatives à la présence de ce monstre. Arrivé récemment de Stockholm après un séjour à Moscou, M. Dahinden essaie pour l'heure de trouver en Suisse des hommes de science s'occupant de

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e
Tél. : 700-37-42 à 37-44
Télex : 23922 Fischer Paris

cet être étrange. « Je veux connaître la vérité », a-t-il déclaré à l'agence télégraphique suisse. « Je pense que Sasquatch est vivant, car j'ai vu et photographié moi-même des milliers d'empreintes. Depuis 1967, on possède par ailleurs un film de 45 secondes sur cet être. Je veux savoir s'il s'agit d'un montage, auquel cas toutes les empreintes découvertes entre l'Alaska et le Mexique sur la chaîne montagneuse de la Côte du Pacifique seraient fausses. » Selon Dahinden, on ne connaît pas d'homme de science aux Etats-Unis et au Canada qui cherche à savoir si ce monstre de 400 kg, qui se déplace sur deux pieds mesurant jusqu'à 44,5 cm et qui a une taille de plus de 2,20 m existe vraiment. En Union soviétique, un homme de science du nom de Donskoy et le professeur Boris Porshnev, de l'Institut d'histoire moscovite, s'intéressent à une étude. A Stockholm et à Londres également, Dahinden a rencontré des scientifiques prêts à l'aider. Le problème à résoudre est d'ordre technique. Il s'agit de déterminer en effet si les empreintes découvertes ont été réalisées par un farceur ou s'il s'agit d'un monstre vivant. A Moscou, des spécialistes de la police criminelle s'occupent également de cette affaire.

Festival du film ferroviaire

Le secrétariat général de l'Union Internationale des Chemins de fer communique que dans le cadre des manifestations marquant son cinquantenaire, un Festival du Film ferroviaire aura lieu à son siège, 14, rue Jean-Rey (15^e).

Les films suivants produits par les C.F.F. seront présentés : « Carrefours » le 8 mars à 15 h, le 9 mars à 15 h et 20 h 45, le 10 mars à 15 h, le 11 mars à 17 h 30. « La poésie du rail » le 9 mars à 10 h 30 et 17 h 30, le 10 mars à 20 h 45, le 11 mars à 10 h 30. Entrée gratuite.

L'OSEC et la présence de la Suisse à l'étranger

(A.T.S.) Lors d'une séance qui s'est déroulée à Berne, la commission de surveillance de l'Office suisse d'expansion commerciale (O.S.E.C.) s'est attachée à définir les nouvelles voies à suivre lors de campagnes de propagande générale à l'étranger. Sous la nouvelle présidence de M. Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère, la commission s'est également occupée de diverses questions administratives. Le comité de l'O.S.E.C. a été élargi à la suite de l'élection de M. Frédéric Walther, directeur de la foire suisse d'échantillons, en qualité de second vice-président, et de M. Carlo Inderbitzin, secrétaire de la société suisse des constructeurs de machines.

Collaboration étroite avec toutes les institutions qui, en Suisse, s'occupent de propagande nationale à l'étranger, et rationalisation optimale de ses activités, tels sont les deux principaux objectifs du programme que l'O.S.E.C. s'est fixé pour 1972.

Voyages de prospection commerciale dans les pays de l'Est

(A.T.S.) Les entreprises qui veulent s'introduire sur les marchés de l'Est se doivent d'être informées des possibilités d'affaires qui s'y présentent avant que la presse internationale ne s'en fasse l'écho. A cet égard, les voyages de prospection, qui permettent — par l'étude de cas concrets — d'avoir une meilleure connaissance des marchés, se révèlent particulièrement efficaces.

Les voyages de prospection dans les pays de l'Est, entrepris régulièrement depuis trois ans par l'Office suisse d'expansion commerciale, à Lausanne, ont largement fait leurs preuves. Aussi l'O.E.C. a-t-il décidé de poursuivre et de développer cette activité. Il importe en effet, pour parvenir à des résultats et maintenir les contacts établis, que les voyages se déroulent de manière régulière. C'est dans cet esprit que le programme projeté pour 1972 prévoit quatre voyages de prospection en Hongrie et trois en Allemagne de l'Est, en Tchécoslovaquie et en Pologne.

Depuis 32 ans, on a vendu pour un milliard de chèques Reka

(A.T.S.) Le total des ventes de chèques Reka de la caisse suisse de voyage a doublé le cap du milliard de francs au début de cette année. 32 ans d'activité dans le domaine du tourisme au service de larges couches de la population ont permis d'atteindre ce résultat, qui est le fruit d'une collaboration avec tous les milieux de l'économie suisse, qui soutiennent par des contributions l'activité de la caisse de voyage. C'est ce qu'ont annoncé à Berne, au cours d'une conférence de presse, le président de la caisse suisse de voyage, M. W. Hunziker, et son directeur, M. W. Obplanalp.

GRAND STOCK

de

PETITS ROULEMENTS RADIAUX

Alésage : 1% à 10%



ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S. A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46.54



Une gamme R. M. B.

Comme la caisse de voyage a été instituée sur une base coopérative, les bénéficiaires de ces prestations sont avant tout, avec les milieux économiques intéressés, les membres de la caisse, dont le nombre a dépassé 250.000. Sur le total de ventes d'un milliard de francs qui vient d'être atteint, le rabais obtenu par les acheteurs de chèques Reka se monte à plus de 125 millions de francs.

La réduction obtenue avec ces chèques sur les parcours en chemin de fer, en bateau ou en automobiles postales, l'utilisation des chemins de fer de montagne ou de monte-pentes, ou encore les séjours dans des hôtels et des logements de vacances atteste de l'utilité de la caisse suisse de voyage pour l'économie suisse des transports et du tourisme.

Lors de la conférence de presse, trois partenaires de la caisse suisse de voyage qui, par leurs récents achats de chèques, ont directement contribué à ce que la limite du milliard soit atteinte, ont été fêtés lors d'une petite cérémonie.

L'idée qui a présidé à la fondation de la caisse, le 22 juin 1939, consiste surtout à mettre l'accent sur les efforts tendant à faciliter le financement des vacances et des voyages. Elle a rencontré d'emblée l'approbation des milieux intéressés. Les premiers à jeter les bases d'arrangements contractuels furent les C.F.F. et les entreprises concessionnaires de transports publics, bientôt suivis par l'hôtellerie.

Depuis 1955, le rayon d'action des chèques Reka a été élargi par deux fois, d'abord par l'intégration de l'encouragement des vacances familiales, puis par la création d'un second chèque, valable pour les achats d'essence.

Le rabais moyen accordé en 1971 sur les 77,2 millions de francs de chèques Reka achetés par les membres a été d'environ 16 %.

Economie suisse

Etant donné que le commerce suisse devient de plus en plus européen, nous vous donnons quelques chiffres de l'économie suisse en décembre 1971 :

	Déc. 71	Nov. 71	Déc. 70
Indice des prix à la consommation (septembre 1966 = 100)	124,0	123,4	116,3
Indice des prix à la consommation (août 1939 = 100)	280,1	278,8	262,7
Indice des prix de gros (août 1963 = 100)	115,0	114,2	112,2
Réserves et devises (millions de francs)	22.202	22.356	20.262,4
Recettes d'exportations	Nov. 71	Oct. 71	Nov. 70
(millions de francs)	2.134,7	2.130,1	2.010,4
Exportations vers la C.E.E.	823,4	777,5	745,8
Exportations vers l'A.E.L.E.	483,8	488,4	444,7
Exportations vers les Etats-Unis .	150,5	170,6	171,6
Dépenses d'importations			
(millions de francs)	2.550,7	2.510,3	2.406,9
Importations de la C.E.E.	1.513,3	1.498,8	1.395,1
Importations de l'A.E.L.E.	511,0	527,6	458,0
Importations des Etats-Unis ...	119,3	139,5	184,3
Solde du commerce extérieur			
(millions de francs)	— 416,0	— 380,2	— 396,5
Logements construits (base 65 villes)	2.578	3.414	2.451
Constructions autorisées (base 65 villes)	2.931	2.861	2.517
Chômeurs complets	135	101	74
Arrivées de touristes (milliers) .	831	1.252	762
Nuitées de touristes (milliers) .	2.385	3.867	2.252
Travailleurs étrangers, soumis au contrôle	660.500	624.400	659.500

Nous constatons donc que sur le plan suisse l'indice des prix à la consommation a fortement augmenté, quant au marché du travail, la tendance reste à la détente, malgré que le commerce avec les Etats-Unis subit une légère baisse.

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20°
Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine
- chemins de fer - horlogerie -
optique - radio - électronique...

Le Français

3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage